



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

**Le terrain concerné est situé** Rue de Soignies, 233 à 7810 Maffle et cadastré 9e division, section A n°157B7.

**Le projet consiste à** étendre l'habitation existante.

**et présente les caractéristiques suivantes :** R.IV.40-2 §1er 2° Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, 1<sup>er</sup> étage du centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier est disponible sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath (1<sup>er</sup> étage).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/06/2022 au 08/07/2022 au Collège communal :**

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

Ath, le 16/06/2022

Le Directeur Général

Bruno BOËL

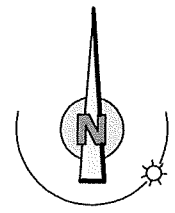
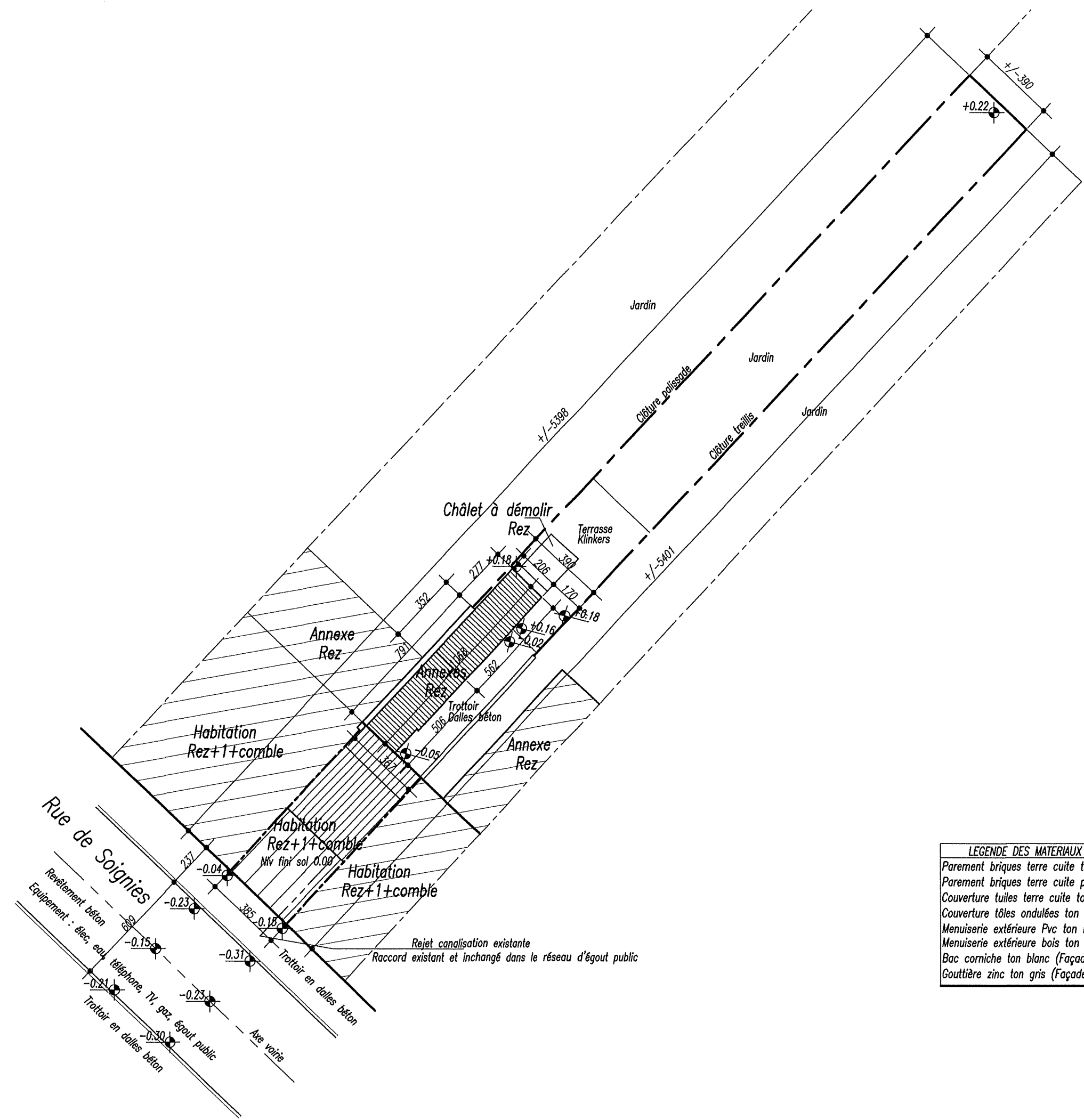
Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

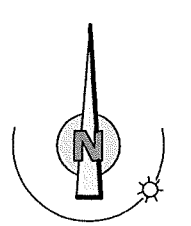
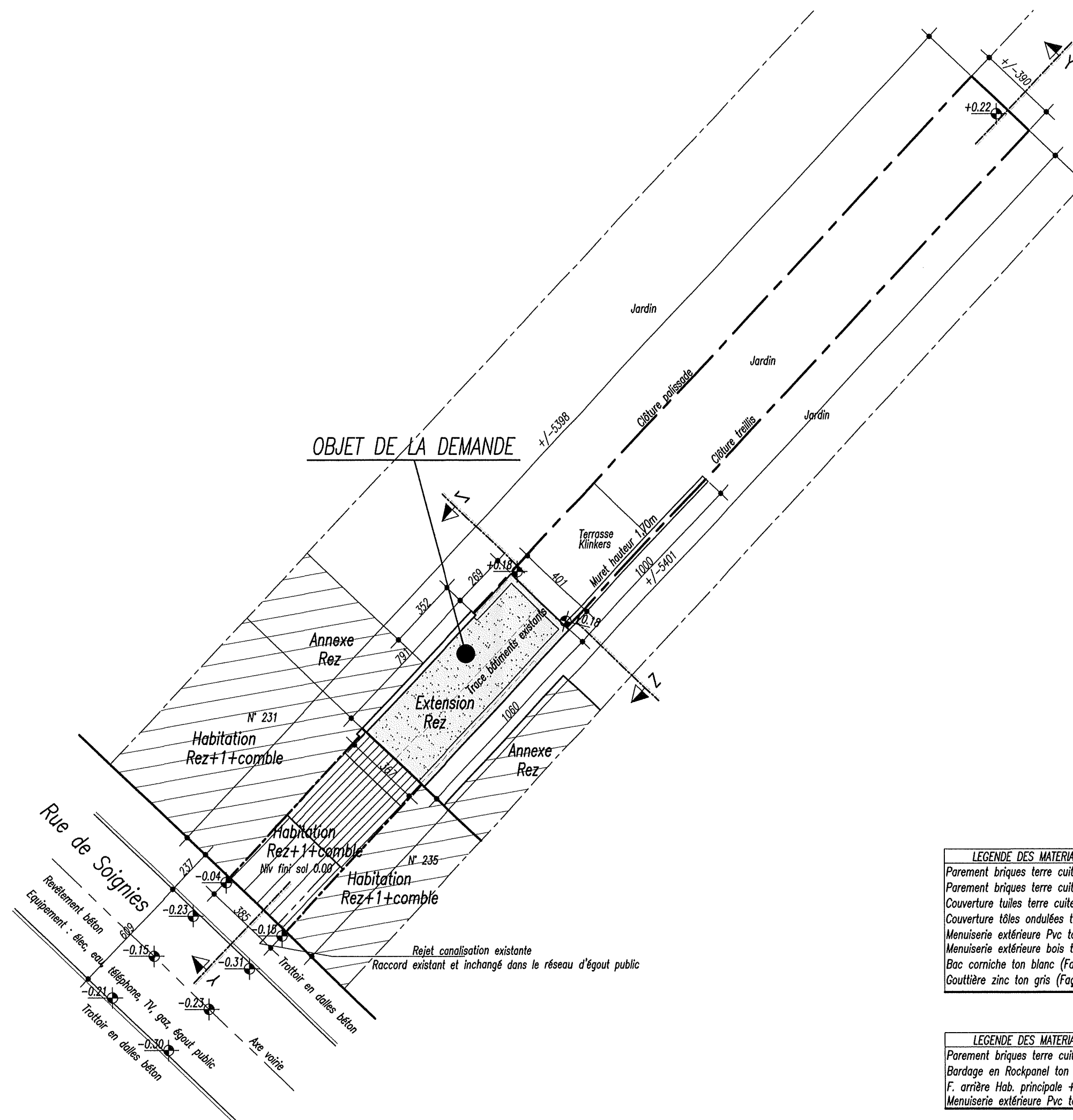




**Plan de la parcelle**

Situation existante  
Ech. : 1/200

LEGENDE DES MATERIAUX – Existants	
Parement briques terre cuite ton rouge	(Hab. principale)
Parement briques terre cuite peint en blanc	(Annexes)
Couverture tuiles terre cuite ton gris anthracite	(Hab. principale)
Couverture tôles ondulées ton gris anthracite	(Annexes)
Menuiserie extérieure Pvc ton brun	(Porte d'entrée)
Menuiserie extérieure bois ton brun foncé	
Bac corniche ton blanc	(Façade avant Hab. principale)
Gouttière zinc ton gris	(Façade arrière Hab. principale + Annexes)



**Plan de la parcelle**  
 Situation projetée  
 Ech. : 1/200

LEGENDE DES MATERIAUX - Existants
Parement briques terre cuite ton rouge (Hab. principale)
Parement briques terre cuite peint en blanc (Annexes)
Couverture tuiles terre cuite ton gris anthracite (Hab. principale)
Couverture tôles ondulées ton gris anthracite (Annexes)
Menuiserie extérieure Pvc ton brun (Porte d'entrée)
Menuiserie extérieure bois ton brun foncé
Bac corniche ton blanc (Façade avant Hab. principale)
Gouttière zinc ton gris (Façade arrière Hab. principale + Annexes)

LEGENDE DES MATERIAUX - Projetés
Parement briques terre cuite ton rouge (F. latérale voisin n°235)
Bardage en Rockpanel ton gris anthracite (F. latérale voisin n°231 + F. arrière Hab. principale + F. arrière extension)
Menuiserie extérieure Pvc ton gris anthracite

**Coupe A** Situation projetée  
Echelle : 1/50

*N.B.:* L'ensemble des éléments de stabilité (planchers, poutres et colonnes, béton, bois et acier) sera dimensionné par un bureau d'étude spécialisé. Les fondations (type radier, semelles filantes et la profondeur) seront déterminés par l'ingénieur suivant les résultats des essais de sol.

